DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2009

Délibération n° 2009.02.007

Participations et subventions 2009 : versement avant le vote du budget primitif

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.
Date d'envoi de la convocation : **30 janvier 2009**

Secrétaire de séance : Catherine DESCHAMPS

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Henri GARCIA, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT

Excusé(s) :

Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD par Bertrand MAGNANON, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Simon DEFORGE par Gérard DESAPHY, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

DELIBERATION
N° 2009.02.007

FINANCES - PROGRAMMATION	Rapporteur : Monsieur le Président

PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS 2009 : VERSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

En raison du vote du budget primitif en mars 2009, il est proposé d'attribuer une part des participations ou subventions à certains organismes pour lesquels l'attente jusqu'à cette date serait susceptible de poser des problèmes de trésorerie.

Les bénéficiaires de cette mesure pourraient être les organismes suivants :

Organisme	Rappel attribution 2008	Proposition d'attribution dès février 2009	Avis des commissions
1/ Délégation de service public			
L'Etrier charentais – centre équestre	*88 898 €*	*22 225 €*	*Avis favorable de la commission équipements structurants du 13/01/2009* - 25% de la participation versée en 2008
2/ Associations			
Fédération Charentaise des Œuvres Laïques pour le FOFE	40 000 €	10 000 €	*Avis favorable de la commission équipements structurants du 13/01/2009* - 25% de la participation versée en 2008
Office du Tourisme (participation par habitant)	61 560 €	16 160 €	*Avis favorable de la commission développement économique du 15/01/2009*
Office du Tourisme (fonctionnement)	202 160 €	50 540 €	*Avis favorable de la commission développement économique du 15/01/2009*
OMEGA	313 468 €	31 347 €	*Proposition de la direction des politiques solidaires ; 10% du montant 2008*
Association d'**A**ide aux **H**andicapés, **P**ersonnes **I**solées et **A**gées (AAHPIA)	Versement direct par la STGA	16 000 €	*Proposition de la direction des politiques solidaires*

Ces montants ne préjugent en rien des attributions de subventions qui seront décidées ultérieurement lors du vote du budget primitif.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. MM. NEBOUT et GRAND ne prennent pas part au débat et au vote.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions proposées dans le tableau ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir pour les subventions supérieures à 23 000 €.

D'IMPUTER la dépense au budget principal chapitre 65.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE (1 ABSTENTION),
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **10 février 2009**	**Affiché le :** **11 février 2009**